

ARRETE du 26 JAN. 2026

modifiant l'arrêté du 26 septembre 2024 portant composition nominative du conseil de discipline

La directrice générale du Centre national de gestion,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles R.6152-318 et R.6152-319 ;

Vu l'arrêté du 26 septembre 2024 portant composition nominative du conseil de discipline ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales et la proclamation des résultats par le bureau de vote, en date du 25 juin 2024 ;

Arrête :**Article 1^{er}**

L'article 3 de l'arrêté susvisé du 26 septembre 2024 est remplacé par :

Au 2°, section « *Section chirurgie et spécialités chirurgicales et odontologie* », est nommé :

a) au titre de la liste présentée par CMH - INPH - SNAMHP - Unis Ensemble pour la Défense de l'Hôpital :

En qualité de membre suppléant :

- Mme le docteur Amandine ELIE – CH de Toulon en remplacement de M. le docteur Hani TAWIL – GH de Nord Essonne,

Article 2

Les mandats des membres titulaires et suppléants nommés par le présent arrêté prennent effet à compter de la date de la signature du présent arrêté et pour la durée restant à courir avant le renouvellement général.

Article 3

Le présent arrêté est publié sur le site Internet du Centre national de gestion.

Pour la Directrice générale
du Centre National de Gestion et par délégation
La Directrice générale adjointe


Christel PIERRAT